



Département Recherche et Développement

Votre lettre du:  
Votre référence:



Circulaire n° 461

Notre référence:

Date: 21/6/2005

A l'Industrie pharmaceutique  
(Sponsors des études cliniques)

Annexe(s): Pas d'application



Téléphone Accueil: 02/227-55-00

Fax: 02/227-55-55

**Objet:** Validation des demandes pour études cliniques : éclaircissements concernant l'absence de preuve de paiement ou l'absence du dossier

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons constaté que pour un nombre significatif de soumissions, le paiement et l'envoi du dossier ne sont pas réalisés en parallèle. Dès lors, les mesures suivantes ont été prises, qui seront d'application à partir du 1<sup>er</sup> août.

- Si nous constatons qu'un dossier n'a pas encore été payé, le demandeur sera contacté par écrit. Si nous ne recevons pas la preuve de paiement de notre banque dans les deux semaines (jours calendriers) qui suivent ce contact, l'application sera déclarée « invalid ».
- Si nous n'avons pas reçu le dossier, le demandeur sera également contacté par écrit. Si le dossier n'est pas introduit dans le mois qui suit ce contact, l'application sera déclarée « invalid ».

La demande d'autorisation de l'étude sera prise en considération dès que les deux éléments (paiement + dossier) nous seront parvenus.

Nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à cette circulaire et nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Greet Musch  
Responsable du Département R&D

Johan Van Calster  
Directeur-général GGM